



17 DEC. 2009 2691

DELIBERATION N° 54/2009 du 15 Décembre 2009

Portant modification du poste de Responsable du Département des Relations aux Administrés de la Commune de HUAHINE

LE CONSEIL MUNICIPAL DE HUAHINE,

En sa séance du 15 Décembre 2009, convoquée par Monsieur Félix FAATAU, Maire de la Commune, par lettre n° 05/CONV/CM/2009 du 10 Décembre 2009, sous sa présidence, avec Monsieur David TIATIA, secrétaire de séance nommée conformément à l'article L.2121-15 du CGCT.

- Vu** la Loi organique n° 2004-192 du 27 Février 2004, portant statut d'autonomie de la Polynésie Française, ensemble la Loi n° 2004-193 du 27 Février 2004, complétant le statut d'autonomie de la Polynésie Française, modifiés par la Loi n° 2007-1720 du 07 Décembre 2007, tendant à renforcer la stabilité des institutions et la transparence de la vie politique en Polynésie Française ;
- Vu** les articles 8 et 15 de la Loi n° 71-1028 du 24 Décembre 1971, relative à la création et à l'organisation des Communes en Polynésie Française, et le II de l'article 9 de la Loi n° 77-1460 du 29 Décembre 1977, modifiant le régime communal en Polynésie Française ;
- Vu** l'Ordonnance n° 2007-1434 du 05 Octobre 2007, portant extension des première, deuxième et cinquième parties du Code Général des Collectivités Territoriales aux communes de la Polynésie Française, à leurs groupements et à leurs établissements publics, modifiée par la Loi n° 2007-1787 du 20 Décembre 2007, relative à la simplification du droit ;
- Vu** le Décret n° 72-407 du 17 Mai 1972, portant création des Communes en Polynésie Française ;
- Vu** le Décret 80-918 du 13 Novembre 1980, portant notamment application de la Loi n° 77-1460 du 29 Décembre 1977 ;
- Vu** le Décret n° 2008-1020 du 22 septembre 2008 portant extension des premières, deuxième et cinquième parties du Code Général des Collectivités Territoriales aux communes de la Polynésie française, à leurs groupements et à leurs établissements publics ;
- Vu** la Délibération n° 84/2001 du 02 août 2001, portant approbation du Statut du personnel de la Commune de HUAHINE ;

Considérant les procès verbaux des Commissions Administratives Paritaires de la catégorie B du 11 juin 2009 et de la catégorie C du 09 novembre 2009 ;

Considérant la nécessité d'uniformiser la classification du poste par rapport aux autres postes de Responsables de Département ;

**APRES EN AVOIR DELIBERE
LE CONSEIL MUNICIPAL DECIDE :**

Article 1er : Pour compter du 1^{er} janvier 2010, le poste budgétaire n° A/DRA/011 de classification C-1-9 pour 169 heures par mois de Responsable du Département des Relations aux Administrés, est reclassé en B-2-1 pour 169 heures par mois, comme suit :

N° poste	Classification actuelle					
	Catégorie	Grade	Echelon	Cadre d'emplois	Fonction	Indice
A/DRA/011	C	1	9	Adjoint administratif	Responsable/DRA	225
	Nouvelle classification					
	B	2	1	Rédacteur principal	Responsable/DRA	250

- Article 2 :** Les dépenses relatives au poste budgétaire sont imputables aux articles **64111** et **6451** de la Section de Fonctionnement du Budget Communal.
- Article 3 :** La présente délibération peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal Administratif dans un délai de deux (2) mois à compter de sa publication et de sa réception par la Subdivision Administrative des Iles-du-vent et des Iles-sous-le-vent.
- Article 4 :** Le Maire est chargé de l'exécution de la présente délibération qui sera publiée et affichée où besoin sera

- Extrait certifié conforme au registre des délibérations -

Vingt neuf (29) membres du Conseil Municipal étant en exercice.

Vingt et un (21) sont présents au moment de l'ouverture des débats du point de l'ordre du jour et présents au moment du vote :

Pour (22) : FAATAU Félix, TUFAMEA Rehoboama, TANOVA Elizabette, HIRO Andréa, MAPUHI Taheta (+ procuration 1), TAIPUNU Temana, MAITERAI Richard, TIATIA David, LISAN Marcelin, HEITAA Dorida, LEMAIRE Gaston, TSING TIN Félix, MALATESTTE Antonio, FAATAUIRA Camille, TEPA Eremoana, ROURA-ARUTAHU Jacques, TEFAATAUMARAMA Marietta, TAINANUARU Joël, TEMEHARO Gyle, MAI Alphonse, TAI Tevanaa.

Contre (0) : -

Abstentions (0) : -

Un (1) absent et représenté par procuration :

OOPA Richard a donné procuration à MAPUHI Taheta

Six (6) sont absents sans avoir donné pouvoir :

TEKURIO Haerenoa, HIOE Hana, TAAROAMEA Bruno, TEREMATE Tania, LEE CHIP SAO Eric, TUIHANI Georges.

Le Maire,

Indications sur le résultat du vote :	
Présents	: 21
Votants	: 22 dont 1 pouvoirs
Abstentions	:
Exprimés	: 22
Votes pour	: 22
Votes contre	:

Félix FAATAU

La délibération est adoptée à l'unanimité des votes exprimés.

Contrôle a posteriori
Acte rendu exécutoire après réception en Subdivision
le 18 DEC. 2009
et publication ou notification
du 18 DEC. 2009
Le Maire,
Félix FAATAU